

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 OCTOBRE 2017

L'An deux mil dix-sept, le 05 octobre à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis légalement sous la présidence de Monsieur Gilles DUSSAULT, Maire de Villeneuve de Marc.

Présents : Mme BARDIN Nathalie, Mr CHAPOT Laurent, Mr CHAURY Michel, Mr DUSSAULT Gilles, Mr GRENIER Sébastien, Mme POIZAT Alexandra, Mr POIZAT Philippe, Mr MONLEAU Robert, Mme SILVAIN ABEL COINDOZ Sandrine, Mme SOUSTELLE Annie, Mme Nadège VERMEULEN, Mme WEISSBECKER Sabrina et Mr Claude VUILLAUMIER.

Excusé : Mr NERISSON Jacky.

Absent :

Secrétaire : Mme SILVAIN ABEL COINDOZ Sandrine.

Approbation du compte rendu à l'unanimité des membres présents du 31 août 2017.(Absentes excusées seulement pour l'approbation du compte rendu : Mesdames WEISSBECKER Sabrina et BARIN Nathalie)

•URBANISME :

➤ Déclaration Préalable :

- Monsieur SERCLERAT Thierry, 127 route de Talavernay : installation de deux velux en toiture (78 cm x 140 cm) en façade Nord de la maison d'habitation.
- Monsieur et Madame LACROIX Patrice, 213 impasse de la Brochère : installation photovoltaïque en intégration à la toiture d'une superficie de 94 m² sur deux pans soit 38m² et 56m².
- Monsieur CONTAT Denis, 247 route de Chenaux : construction d'un abri de jardin de 10,70m² de surface de plancher, toiture deux pans.
- Madame DURANTON Michèle, 331 chemin de la Pernette : la destruction d'une cabane et construction d'un abri à chevaux de 20m², toiture deux pans, ouvert sur une face. Sur une parcelle située au 257 route des Bruyères.

➤ Permis de construire :

- Monsieur JANERIAT Jacky, 480 Route de Chenaux : construction d'un hangar de 140m² destinée au séchage et stockage de bois de chauffage.
- Monsieur et Madame DUARTE Florent, Impasse de la Franchère : construction d'une maison individuelle de plain-pied d'une superficie de plancher de 98.28m².

• DELIBERATION PORTANT SUR LA REVALORISATION DES LOYERS A COMPTER DU 1^{ER} OCTOBRE 2017

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée qu'il serait nécessaire de réviser les loyers d'habitation suivant le nouvel indice de référence des loyers du 4ème trimestre 2016.

Considérant que le calcul nécessaire afin de déterminer les nouveaux montants des loyers est :

Loyer dû avant la révision x ancien IRL au 4ème trimestre 2016 (125.50)

Ancien IRL au 4^{ème} trimestre 2015 (125.28)

Le Conseil Municipal après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents décide de revaloriser à la hausse les habitations suivantes à compter du 1^{er} octobre 2017:

Le nouveau loyer de Madame BARDIN Nathalie, 24 route des Bruyères sera de 413.24 €
Le nouveau loyer de Monsieur DURBANO Christian, 22 route des Bruyères sera de 790.19 €
Le nouveau loyer de Madame MEYERS Muriel, 44 route de la Combe sera de 396.39 €
Le nouveau loyer du logement situé 49 route de St Jean de Bournay sera de 405.18 €

• **DELIBERATION PORTANT SUR L'ADMISSION EN NON-VALEUR DU BUDGET ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de la trésorerie de la Côte St André qui demande une admission en non-valeur des produits communaux du budget assainissement pour un montant de 547.26 euros.

Le conseil Municipal à l'unanimité des membres présents décide

- **de donner un avis favorable pour l'admission en non-valeur de la somme de 547.26 euros.**

• **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :**

- Lecture de la réponse du ministre de la justice et de l'intérieur, monsieur Gérard COLOMB suite à la lettre ouverte qui lui a été adressée au sujet de l'évasion d'un détenu le 15 mai dernier lors d'une randonnée dans la forêt de Bonnevaux.
- Salle des fêtes : la commission de sécurité de l'arrondissement de Vienne de réunira le 10 octobre 2017. A l'issue sera pris un arrêté du Maire confirmant l'ouverture au public de la salle des fêtes.
- Remerciements de l'EFMA pour la subvention versée de 240 euros en faveur de la scolarisation de six apprentis.
- UNICEF : campagne d'information, de sensibilisation et de recherches de nouvelles adhésions en porte à porte du 21 septembre 2017 au 21 octobre 2017 sur la commune.
- TEAM JAN : remerciements pour la subvention versée de 500 euros pour le feu d'artifice du 19 août 2017.
- CAUE : compte rendu de la visite du 24 mai 2017 concernant la rénovation de la salle des fêtes.
- Lecture de la requête de monsieur Louis TRANCHET au sujet de la vitesse excessive au Pont Rouge. Courrier transmis au Département.
- Commune de St Julien de l'Herms demandant à la commune de prendre un arrêté concernant l'utilisation des canons « anti-oiseaux ». (arrêté déjà pris par la commune de St Julien de l'Herms)
- GMF : convocation à une expertise chez Monsieur DIENY Marc, 355 route de Chenaux suite à un éventuel dégât des eaux pluviales et usées.
- Ets Philippe : Devis pour four de remise et de maintien en température pour le restaurant scolaire : 3977.25€ HT soit 4772€ TTC. Il est demandé à Madame Annie SOUSTELLE de demander d'autres devis chez plusieurs fournisseurs.
- Enedis : coupures le mercredi 22 novembre 2017 de 8h30 à 12h00. (Vernéon-Lantay, Route de Saint Jean de Bournay, Petit Gevrier, Impasse de la Bourriquetière.
- Alsatis : remise en service ce jour du site de Vernéon. Remise en état en cours pour les autres sites. Remerciement à monsieur CHAPOT Laurent pour son prêt d'un groupe électrogène.
- Commission voirie : réunion le mercredi 11 octobre à 17h avec les services de Bièvre Isère Communauté concernant le problème de vitesse dans la traversée du village.
- Avancement du Bulletin municipal par Claude Vuilaumier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.